



*La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

CONTRAT DE DYNAMISATION ET COHESION GRAND ANGOULEME – LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PERIGORD

Le cadre régional d'intervention contractuel

Au terme d'un dialogue approfondi avec ses territoires, lors de la séance plénière du 10 avril 2017, la Région Nouvelle-Aquitaine fixait ses objectifs en matière de politique contractuelle :

- Soutenir et développer les atouts de tous les territoires, en faisant en sorte que chacun puisse construire et porter des projets structurants de développement de l'économie, de l'emploi, de la transition énergétique et écologique, des services et équipements indispensables.
- Exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables, qu'ils soient urbains, périurbains ou ruraux, en mobilisant des moyens spécifiques, complémentaires et innovants.

A ces objectifs, s'ajoute celui qui consiste à élargir le champ des missions de l'aménagement du territoire à la prévention et au traitement des mutations économiques et des crises sectorielles qui affectent certains bassins d'activité.

Enfin, et ce n'est pas le moindre, la Région a fait du soutien au développement de ses territoires ruraux et à la revitalisation des centres-bourgs et centres villes, une priorité de sa politique d'aménagement du territoire.

Deux types de contrats sont déployés : les contrats d'attractivité (pour les territoires les moins vulnérables) et les contrats de dynamisation et de cohésion (pour les territoires en situation de vulnérabilité forte ou relative).

Les territoires de Grand Angoulême et de La Rochefoucauld Porte du Périgord ont manifesté leur souhait d'élaborer un contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région.

Un territoire de projet : Grand Angoulême – La Rochefoucauld Porte du Périgord

Situé au centre de la Nouvelle-Aquitaine, le territoire de contractualisation est composé de deux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), la Communauté d'agglomération de Grand Angoulême et la Communauté de communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord, et compte 163 282 habitants en 2015. Structuré autour de l'agglomération d'Angoulême (seules quelques communes en marge Est du territoire sont hors de l'aire d'influence du pôle), le territoire est essentiellement urbain et périurbain.

Positionné au croisement des axes Poitiers-Bordeaux et Limoges-Val de Charente-Océan, le territoire bénéficie d'une situation favorable au sein de la région Nouvelle-Aquitaine. Depuis juillet 2017, la LGV accélère les liaisons vers Bordeaux et Paris, mais les dessertes ferroviaires de proximité et plus particulièrement vers l'Est, restent limitées. Une finalisation des aménagements routiers sur l'axe Est-Ouest est en cours de réalisation.

Le territoire dans son ensemble connaît une croissance démographique modérée, avec des disparités entre les secteurs urbains et périurbains, relativement dynamiques, et certaines zones rurales sur lesquelles le nombre d'habitants est en léger recul. Ce sont également ces espaces, situés notamment à l'Est du territoire, où sont surreprésentées les populations âgées, dans un contexte global de vieillissement des habitants.

Les jeunes de 15 à 29 ans sont sous représentés, quittant souvent le territoire après 18 ans afin de poursuivre ailleurs leurs études ou leurs carrières professionnelles, ce phénomène concernant notamment les jeunes diplômés.

Les données sociales du territoire présentent une situation plutôt fragile, avec une surreprésentation de personnes sans diplômes, ou faiblement qualifiées, et des revenus globalement modestes. La part de revenus issus de prestations sociales est supérieure aux

territoires de comparaison. Les ménages les plus pauvres sont surtout situés à l'Est et au Sud-Est du territoire, alors que l'agglomération d'Angoulême et les communes de l'Ouest présentent des revenus plus élevés.

En matière de logement, le territoire est marqué par un taux de vacance relativement important, et un parc vieillissant, parfois inadapté aux standards d'habitation actuels. Ces problématiques sont particulièrement observées dans les centres-villes et centres-bourgs du territoire, et rejoignent plus largement les enjeux de revitalisation de ces espaces.

La présence de l'agglomération d'Angoulême permet au territoire de disposer d'une large gamme d'équipements et services. Toutefois, La Rochefoucauld constitue le seul pôle intermédiaire, et une attention doit être portée au maintien et à l'adaptation des services et équipements de proximité, en lien avec les enjeux d'attractivité du cœur d'agglomération et de redynamisation des bourgs-centres.

Par ailleurs, avec un ratio de médecins inférieur aux moyennes régionale et nationale, l'accès aux services de santé demeure une préoccupation pour les collectivités et les habitants, qu'il s'agisse des soins de premier recours ou de médecins spécialistes.

Rassemblant l'essentiel des services et équipements, de l'activité et de l'emploi, le pôle urbain d'Angoulême concentre les flux de mobilités domicile-travail, au sein du périmètre de contractualisation et au-delà. Quotidiennement, 14 000 actifs entrent sur le territoire pour y travailler, pour 8 000 actifs résidents qui occupent un emploi hors du périmètre de contractualisation. Au-delà des problématiques en termes d'aménagement et d'énergie (l'essentiel des trajets sont réalisés en véhicules individuels), ces flux engendrent une importante évasion de revenus pour le territoire.

Le territoire de contractualisation a souffert d'une importante perte d'emplois salariés entre 2008 et 2014, qui n'a pu être compensée par la récente amélioration des tendances économiques. Le taux de chômage reste donc élevé.

Par ailleurs, si le taux de création d'établissements diminue sur l'ensemble des territoires de la Région, cette tendance s'observe de manière plus forte depuis 2013 sur Grand Angoulême – La Rochefoucauld Porte du Périgord. Ces données indiquent que le dynamisme économique reste fragile et que le territoire poursuit sa reconversion.

En lien avec les politiques de transition énergétique portées par les collectivités, des initiatives innovantes sont engagées pour le développement sont en cours de

La surreprésentation des revenus productifs exportateurs rappelle que l'industrie demeure un secteur important de l'activité locale, avec une spécialisation dans la fabrication d'équipements électriques, s'appuyant sur la présence de gros établissements. D'autres activités sont également ancrées sur le territoire comme l'industrie bois-papier et imprimerie.

Le secteur de l'industrie textile, de l'habillement et du cuir est quant à lui surtout présent sur la Communauté de Communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord.

Le développement de la filière « image » représente également une spécificité du territoire, avec le dynamisme des activités liées aux industries culturelles et créatives (ICC), et l'implantation de nombreuses écoles et formations associées à ce secteur.

Le secteur agricole, malgré l'absence de productions de grande renommée, est diversifié (vigne, élevage bovin, maraichage et horticulture) et présente une dynamique positive (+3,3 % d'emplois entre 2009 et 2014), avec le développement de produits de qualité dans une logique de circuits alimentaires de proximité.

Malgré son patrimoine culturel et naturel riche (vallée de la Charente, monuments et patrimoine historique, sites préhistoriques...), et plusieurs festivals reconnus (festival international de la bande dessinée, festival du film francophone...) qui contribuent à l'attractivité à la renommée du territoire, les revenus du tourisme restent faibles. La structuration des activités et l'amélioration des retombées économiques associées à ce secteur constituent des pistes de développement local restant à valoriser.

La stratégie de développement de Grand Angoulême – La Rochefoucauld Porte du Périgord

Pour prendre en compte les enjeux qui ressortent du diagnostic, le territoire a établi une stratégie en 4 axes :

Axe 1 : Accompagner les mutations économiques et soutenir l'innovation

1.1 Accompagner la création et le développement des entreprises, consolider les pôles d'excellence (mécatronique et process industriels du futur - hydrogène, industries culturelles et créatives, numérique, cuir et luxe)

Caractérisé par une orientation industrielle historique, le bassin Angoumois présente un niveau de chômage élevé par rapport aux territoires de comparaison, et une dynamique de création d'entreprises qui s'essouffle. Il s'agit donc de mobiliser les outils et ressources qui permettront d'adapter et redynamiser l'écosystème économique. L'objectif est également d'affirmer les principales filières d'excellence du territoire (mécatronique et process industriels du futur/hydrogène, industries culturelles et créatives, numérique, cuir et luxe) comme moteurs d'attractivité et d'innovation économique.

1.2 Accompagner la reconversion des friches industrielles et commerciales

Répondant aux enjeux d'attractivité et de développement économique, d'aménagement durable et de qualité environnementale, la reconversion des friches industrielles notamment, constitue une priorité du territoire.

1.3 Conforter le pôle d'enseignement supérieur et de recherche ainsi qu'une offre de formation continue

La population active du territoire de contractualisation présente une surreprésentation de personnes sans diplôme qualifiant, et un déficit de diplômés de l'enseignement supérieur. L'enjeu est donc de conforter le pôle d'enseignement supérieur comme facteur de qualification du capital humain. Il s'agit d'attirer et maintenir les actifs qualifiés, et de renforcer la formation continue de la main d'œuvre locale.

Exemples de projets :

- *Elaboration d'un schéma d'attractivité et d'accueil des activités économiques*
- *Grande école du numérique - Open lab*
- *Plateforme technologique process industriel du futur (dont expérimentations hydrogène)*
- *Réflexion pour le développement coordonné et le maillage territorial des tiers-lieux, en lien avec les acteurs du territoire*

Axe 2 : Construire une offre de services de proximité équilibrée à l'échelle du territoire

2.1 Soutenir les centralités, renforcer le maillage et le développement numérique du territoire

Face au phénomène de dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs, et pour répondre aux disparités constatées sur le territoire de contractualisation en termes d'accès aux services et équipements, il est nécessaire de réaffirmer et structurer les pôles de centralité.

2.2 Améliorer l'offre de soins

Pour faire face au vieillissement de la population et maintenir l'accès aux services de santé, le territoire de contractualisation souhaite renforcer l'offre de soins en assurant son maillage de manière cohérente sur le territoire et en soutenant le développement de solutions innovantes (télémedecine, outils numériques...).

Exemples de projets :

- *Création d'une maison de santé à La Rochefoucauld*
- *Mise en œuvre d'une action collective de modernisation : soutien ciblé aux activités de commerce, artisanat et services*
- *Services de proximité dans les centres-bourgs en milieu rural*

Axe 3 : Poursuivre l'engagement du territoire en faveur de la transition énergétique et écologique

3.1 Œuvrer pour une alimentation de qualité

Répondant à des préoccupations économiques, sociales et environnementales, la structuration des filières alimentaires locales représente un enjeu de développement durable des territoires. C'est pourquoi le territoire de contractualisation souhaite poursuivre une démarche volontaire, pour définir et mettre en œuvre une politique alimentaire transversale, s'appuyant un plan d'action mobilisant largement les acteurs et partenaires locaux.

3.2 Développer les mobilités de demain

Le territoire de contractualisation est polarisé autour de l'agglomération d'Angoulême. Les problématiques de transport liées aux déplacements domicile-travail ainsi qu'à l'accès aux services associés au pôle urbain, nécessitent le développement de solutions de mobilité innovantes, s'inscrivant en cohérence avec les ambitions de développement durable du territoire.

3.3 Accélérer la transition énergétique par l'émergence de nouvelles filières

Le territoire souhaite diversifier ses sources d'approvisionnement énergétique, en soutenant le développement des filières associées aux énergies renouvelables (recherche, expérimentations, structuration...), en particulier dans le domaine de l'hydrogène.

Exemples de projets :

- *Etude stratégique pour le développement des circuits courts et filières alimentaires de proximité*
- *Pôle d'échange multimodal de La Couronne*
- *Krysalide – Technoparc des industries du futur*

Axe 4 : Développer l'attractivité et l'économie du tourisme sur le territoire

Le tourisme en Charente demeure peu développé, et le territoire de GrandAngoulême - La Rochefoucauld Porte du Périgord présente une nette sous-représentation des revenus touristiques par rapport aux territoires comparables. L'objectif est donc de développer l'économie touristique du territoire, en valorisant le patrimoine culturel et naturel, et en organisant la synergie entre projets publics et privés.

Exemples de projets :

- *Manifestations culturelles structurantes : FIBD, Musiques métisses, Film francophone d'Angoulême...*
- *AAP Nouvelle Organisation des Territoires Touristiques (NOTT) - Modernisation des outils touristiques du territoire*
- *Aménagement et valorisation touristique du fleuve Charente et de ses affluents*
- *Valorisation du patrimoine préhistorique du territoire*

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des politiques sectorielles, ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, sur le territoire de Grand Angoulême – La Rochefoucauld Porte du Périgord et qui ont un impact direct sur son développement.

- Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) Lycées :

La Région Nouvelle-Aquitaine prévoit d'investir sur le territoire de projet 26.95 M€ pour les opérations de rénovation et restructuration des lycées.

- Programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) 2015-2020 :

Le territoire de contractualisation bénéficie d'un programme LEADER 2015-2020, pour lequel 1 700 000 € de FEADER a été attribué au Groupe d'Action Locale (GAL) de l'Angoumois.

- Participations aux structures associées au développement des activités de l'industrie culturelle et créative :

La Région Nouvelle-Aquitaine apporte notamment un soutien financier aux structures suivantes, chargées de porter les programmes de développement relatifs à la filière « image » qui constitue une spécificité du territoire de contractualisation :

- Pôle image Magelis (syndicat mixte): financement annuel du fonctionnement et des projets d'investissements, correspondant à une contribution de 1 320 000 € en 2018.
- Cité internationale de la bande dessinée et de l'image (CIBDI) : participation aux activités et investissements de de la structure (établissement public de coopération culturelle) pour un montant de 691 542 € en 2018.
- École européenne supérieure de l'image (EESI) : financement annuel du fonctionnement de l'établissement public de coopération culturelle, à hauteur de 800 000 € en 2018.

Le partenariat régional est également mobilisé pour soutenir les programmes d'actions des acteurs culturels structurants, ainsi que les grandes manifestations contribuant à l'attractivité du territoire (Festival international de la bande dessinée, Musiques métisses, Film francophone d'Angoulême...).

- Territoire d'industrie :

Identifié parmi douze autres territoires de Nouvelle-Aquitaine comme « territoire d'industrie », le territoire bénéficiera d'un accompagnement prioritaire de l'Etat, en lien avec les enjeux de redynamisation et d'innovation des bassins industriels.

L'action partenariale à organiser entre l'Etat, la Région et les intercommunalités, ciblera notamment les objectifs suivants :

- recruter en renforçant, par exemple, l'offre de formation aux métiers industriels ;
- attirer en mobilisant les opérateurs de techniques et financiers pour appuyer les projets des territoires d'industrie ;
- innover en permettant notamment aux PME d'accéder à la recherche et développement et en les accompagnant dans la transition vers l'industrie du futur ;
- simplifier en facilitant les demandes de dérogation administrative pour mettre en œuvre les projets.

Les entreprises Leroy Somer et Naval Group (contrat de partenariat), établissements majeurs du territoire, sont particulièrement associées à cette démarche.

Article 1 : OBJET DU CONTRAT

Le présent **contrat de dynamisation et de cohésion** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le territoire de projet Grand Angoulême – La Rochefoucauld Porte du Périgord.

Il rappelle les principaux objectifs et priorités poursuivis par le territoire de projet, et soutenus par la Région.

Il identifie les conditions de mise en œuvre des opérations identifiées dans **un plan d'actions pluriannuel**, élaboré conjointement entre la Région et le territoire de projet.

Il prend en compte les opérations conduites par la Région, dans l'exercice de ses domaines de compétences, et présentant un impact direct sur le développement du territoire de projet.

Il offre à l'ensemble des contractants une visibilité financière sur plusieurs exercices budgétaires pour mener à bien la stratégie de développement et d'attractivité du territoire de projet.

Le territoire de projet s'engage à poursuivre les objectifs décrits dans sa stratégie territoriale, et à mettre en œuvre pour ce faire les opérations décrites dans le plan d'actions.

La Région s'engage à soutenir les opérations inscrites dans le plan d'actions pluriannuel à travers la mobilisation de ses politiques sectorielles et contractuelles, dans la limite de ses disponibilités budgétaires fixées annuellement.

Les actions contractualisées s'inscrivent dans les axes stratégiques identifiés. Ces actions prévisionnelles seront soutenues financièrement par la Région sous réserve :

- qu'elles s'inscrivent dans les compétences reconnues à la Région,
- qu'elles remplissent les conditions définies dans les règlements régionaux, les Appels à Projets, les Appels à Manifestations d'Intérêt,
- des capacités de financement autorisées par le budget annuel de la Région.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales, qui sera accompagné par les politiques sectorielles ainsi que par des dispositifs d'appui spécifiques afin de renforcer le tissu économique local et favoriser l'accès des habitants à un maillage de services de proximité ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat. Les modalités du soutien de la Région à l'ingénierie du territoire du Thouarsais-Loudunais feront l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

S'agissant des opérations pour lesquelles des aides sont sollicitées au titre des programmes européens dont la Région est autorité de gestion, les montants inscrits dans le contrat ne sont qu'indicatifs et ne seront réputés définitifs qu'à l'issue du processus d'instruction et de sélection. L'éventuel refus de mobilisation des crédits européens n'entraîne aucune compensation par des crédits régionaux.

Article 2 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans.

Les opérations du territoire identifiées dans le plan d'action pluriannuel devront faire l'objet d'un début d'exécution dans l'année qui suit la décision d'intervention, et d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat.

Article 3 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

Les opérations concourant au développement et à l'attractivité du territoire de projet et sollicitant une aide régionale ont vocation à figurer dans le plan d'actions pluriannuel du présent Contrat. Les montants inscrits dans le plan d'action sont donnés à titre estimatif et prévisionnel.

Pour chaque opération, il appartiendra au maître d'ouvrage bénéficiaire d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par la Région, par la Commission permanente, conformément aux procédures et règlements d'intervention en vigueur et sous réserve des disponibilités financières régionales.

Chaque opération financée fera l'objet d'une convention d'application conclue entre la Région et le maître d'ouvrage bénéficiaire de l'aide régionale.

Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT

La gouvernance du présent Contrat sera assurée par un comité de pilotage co-présidé par le Président de la Région (ou son représentant) et les représentants élus du territoire de projet. Ce comité sera mis en place dès la signature du contrat.

Le Comité de pilotage a vocation à se réunir au moins deux fois par an, pour piloter et suivre l'exécution du contrat, en assurer le suivi et l'évaluation. Espace de dialogue entre la Région et les acteurs du territoire, le comité de pilotage actualise de façon annuelle la liste des opérations prévues au Contrat et anticipe les évolutions de tous ordres du territoire de projet.

La composition de ce comité recherche une mixité de représentation élus/socio-professionnels et femmes/hommes. La Région sera attentive à la diversité et représentativité des acteurs selon la stratégie du contrat. La composition du Comité de pilotage pourra évoluer au gré des besoins identifiés au fil de l'eau.

Il sera proposé au CESER de désigner un·e représentant·e pour associer la société civile régionale à cette démarche contractuelle.

Article 5 : COMMUNICATION AUTOUR DU CONTRAT

Le territoire de projet et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière de la Région pour chacune des opérations inscrites dans le Contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals,..) dont les informations seront fournies par la Région.

Dans le cadre de la démarche de marketing territorial que porte la Région Nouvelle-Aquitaine, les co-contractants pourront contribuer au projet d'attractivité régionale en s'inspirant des recommandations stratégiques qui pourront lui être proposées. Selon les besoins, ces recommandations pourront être intégrées dans les différents supports de communication en lien avec l'attractivité que le territoire pourra mettre en œuvre. Des projets collectifs pourront également être élaborés afin de favoriser le rayonnement de la Nouvelle-Aquitaine. En cas de lancement d'une démarche de marketing territorial sur leur territoire, les co-contractants prendront contact avec l'équipe dédiée au Conseil régional.

Article 6 : MODIFICATION DU CONTRAT

Pour permettre aux signataires du présent contrat de disposer d'une vision programmatique et budgétaire stable pendant la durée de la contractualisation, le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe pourra faire l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage, sous réserve de s'inscrire en cohérence avec la présente stratégie.

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention (création de PETR, fusion d'EPCI...), la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les co-contractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

Article 7 : RESILIATION DU CONTRAT ET LITIGES

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Article 8 : EVALUATION ET BILAN DEFINITIF DU CONTRAT

Les modalités d'évaluation du Contrat seront proposées par la Région dans le cadre de la gouvernance du Contrat.

Les modalités d'évaluation de chaque opération seront définies dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

A l'issu du contrat, il est prévu d'effectuer un bilan quantitatif et qualitatif, s'inscrivant dans une démarche plus globale d'évaluation de la politique contractuelle territoriale.

Le travail afférent à ce bilan définitif sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité régionale au bénéfice du territoire, et au territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

Fait à Bordeaux, le

En 3 exemplaires

Le Président
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président de la Communauté de
Communes de La Rochefoucauld Porte du
Périgord

Jean-Marc BROUILLET

Alain ROUSSET

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de Grand Angoulême

Jean-François DAURE